CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE REIMS

LMF/FE/LL/VM/2021-121

Décision portant attribution de compétences et délégation de signature

La Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Reims,

- *VU le Code de la santé publique, et notamment les articles L.6143-7 et D.6143-33 à D.6143-35 ;*
- *VU le Décret du 26 août 2021 portant nomination de Madame Laetitia MICAELLI-FLENDER en qualité de Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Reims ;*
- *VU la convention de direction commune modifiée du 28 juin 2016 entre le Centre Hospitalier Universitaire de Reims, le Centre Hospitalier Auban-Moët à Épernay, le Centre Hospitalier Rémy Petit-Lemercier à Montmirail et des Établissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes Jean Collery à Ay et Augé Colin à Avize ;*
- *VU ensembles, l'arrêté du 1er septembre 2016 portant approbation de la convention constitutive du Groupement Hospitalier Universitaire de Champagne, l'article 6 de ladite convention définissant l'établissement-support de ce groupement et la convention constitutive dudit groupement.*

Décide :

Article 1 : Monsieur Hervé QUINART, Directeur des Soins, est chargé des fonctions de Coordonnateur de l'Institut Régional de Formation (I.R.F.) au sein du pôle Ressources Humaines – Organisation des soins – Formation – Relations Sociales. Il exerce également les fonctions de Directeur des Instituts de Formation des Cadres de Santé, des Ambulanciers, d'Auxiliaires de Puériculture, d'Aides-Soignants, de Manipulateurs d'Electroradiologie Médicale, de Masso-kinésithérapie ainsi que du Centre de Formation des Assistants de Régulation Médicale.

Monsieur Hervé QUINART est également chargé des fonctions de Coordonnateur Général des Instituts de formation du Groupement Hospitalier Universitaire de Champagne et de Directeur de l'Institut de Formation d'Aides-Soignants du Centre Hospitalier Auban-Moët à Épernay.

Article 2 : Monsieur Hervé QUINART a compétence générale en matière de gestion des sélections, des formations, des stages et des certifications relevant de l'Institut Régional de Formation, notamment la conclusion de conventions juridiques afférentes.

Article 3 : Une délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Hervé QUINART pour tout acte de gestion et d'organisation relevant des compétences qui lui sont attribuées, pour tout ordre de mission et dépenses afférentes, ainsi que pour la conclusion d'actes relatifs aux prestations de formations en cas d'absence du Directeur du Pôle ou de ses adjoints.

Article 4 : Une délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Hervé QUINART pour toute décision qu'il peut être amené à prendre dans le cadre des astreintes de direction du Centre Hospitalier Auban-Moët à Epernay et de l'Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes Jean Collery à Ay, en cas d'absence du Directeur Délégué.
Le délégataire rend compte au délégant des actes réalisés dans le cadre du rapport de garde.

Toute correspondance
doit être adressée
impersonnellement à

Madame la Directrice Générale
du C. H. U. de Reims

45, Rue Cognacq-Jay
51092 Reims Cedex

Article 5 : La présente décision abroge et remplace toute décision antérieure de même nature. Elle sera communiquée aux Conseils de Surveillance du Centre Hospitalier Universitaire de Reims et du Centre Hospitalier Auban-Moët à Epernay, au Conseil d'Administration de l'Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes Jean Collery à Ay ainsi qu'au Trésorier de chaque établissement et fera l'objet d'une publication sur le site internet du Centre Hospitalier Universitaire de Reims et au bulletin des actes administratifs de la préfecture du département.

Reims, le 1er septembre 2021

La Directrice Générale

Laetitia MICAELLI-FLENDER

Reçu à titre de notification la décision portant attribution de compétences et délégation de signature référencée LMF/FE/LL/VM/2021-121 le 01/09/2021 :

DELEGATAIRE	GRADE	PARAPHE	SIGNATURE
Hervé QUINART	Directeur des Soins Hors classe		